



Conseil économique et social

Distr. générale
9 août 2019
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil économique et social
9–18 juillet 2019

Compte rendu, établi par la Présidente du Conseil économique et social, des travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil à sa session de 2019

I. Introduction

1. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable s'est tenu, sous les auspices du Conseil économique et social, du 9 au 18 juillet 2019 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Il comprenait un débat ministériel de trois jours, qui s'est déroulé du 16 au 18 juillet.

2. Les participants au forum ont examiné les progrès faits au regard du thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ». Il a été procédé à un examen approfondi de six objectifs de développement durable, à savoir les objectifs 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser). Des examens nationaux volontaires ont été présentés par 47 pays, dont 7 pour la deuxième fois.

3. Les échanges ont porté sur les nombreuses activités qui avaient été entreprises l'année passée dans le cadre des préparatifs du forum, notamment les examens thématiques, les forums préparatoires régionaux, les ateliers sur les examens nationaux volontaires et les consultations des parties prenantes, ainsi que sur le cycle d'un an du Conseil.

4. Ce forum politique de haut niveau a marqué la conclusion du premier cycle d'examen quadriennal du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des 17 objectifs. Il a permis aux États et aux parties prenantes de faire le point de la



manière dont le forum avait rempli son rôle à cet égard et de réfléchir sur les moyens de le renforcer.

5. Les travaux du forum tenu en juillet éclaireront ceux du forum de haut niveau pour le développement durable tenu sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2019, au cours duquel les chefs d'État et de gouvernement se rassembleront au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour procéder à leur premier examen quadriennal de la mise en œuvre du Programme 2030 et définir des mesures visant à accélérer les progrès. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale et les manifestations de haut niveau qui auront lieu la même semaine en septembre, à savoir le sommet sur le climat prévu par le Secrétaire général, la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et l'examen de haut niveau des progrès accomplis dans le suivi et l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, seront l'occasion de s'engager dans une nouvelle décennie d'action et d'exécution.

6. Le forum a rassemblé 100 ministres et vice-ministres, les responsables de nombreux organismes des Nations Unies et d'autres organisations et plus de 2 000 représentants de grands groupes et d'autres parties prenantes de toutes les régions. Il y a eu aussi 253 manifestations parallèles, 36 expositions et 17 dialogues informels sur les examens nationaux volontaires.

7. Le présent compte rendu, établi en application du paragraphe 20 de la résolution [70/299](#) de l'Assemblée générale, a bénéficié des contributions de cinq rapporteurs, à savoir les Représentants permanents de l'Argentine, du Bangladesh, de la République-Unie de Tanzanie et de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies et le coordonnateur chargé des objectifs de développement durable du Ministère néerlandais des affaires étrangères. Les rapporteurs de la Colombie et du Liechtenstein ont fait des réflexions importantes pour le forum politique de haut niveau de septembre, lesquelles sont reprises dans le présent compte rendu.

II. Messages clefs

8. Les messages clefs suivants se sont dégagés des échanges entre les participants :

a) La communauté internationale n'est pas en voie de réaliser les objectifs de développement durable. Une action plus résolue, ambitieuse, porteuse de changement et intégrée s'impose d'urgence ;

b) Le Programme 2030 et les objectifs offrent les meilleures orientations permettant de venir à bout des difficultés en matière de lutte contre la pauvreté et de développement durable. La communauté internationale doit sortir des sentiers battus et explorer de nouveaux modes d'action collective à un rythme beaucoup plus soutenu ;

c) Il est indispensable d'assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité afin de réaliser le Programme 2030. De nouveaux espaces de coopération, de nouveaux partenariats, un soutien accru aux enseignants et un plus fort investissement dans une éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie sont impératifs ;

d) Le travail décent et la croissance économique, qui sont étroitement liés à d'autres objectifs, ont un rôle majeur dans la réalisation du Programme 2030. Les nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, l'automatisation et la robotique, sont à la fois lourdes de conséquences et riches de nouvelles possibilités

dans ce domaine. Des efforts particuliers doivent être faits pour intégrer les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables dans le marché du travail ;

e) Les inégalités entre les pays et à l'intérieur des pays demeurent un obstacle majeur à la réalisation des objectifs et l'inaction à cet égard risque de compromettre la mise en œuvre du Programme 2030. Pour être efficaces, les politiques de réduction des inégalités doivent pouvoir s'appuyer sur des partenariats et une volonté politique ;

f) Les progrès dans la lutte contre les changements climatiques et leurs effets sont bien loin d'être suffisants. L'objectif 13 est encore à notre portée, mais il faut concrétiser plus rapidement les engagements pris et relever sensiblement le niveau d'ambition ;

g) La paix, la justice et la mise en place d'institutions transparentes, efficaces, responsables et ouvertes à tous, ainsi que d'espaces civiques sûrs, sont essentielles à la réalisation de tous les objectifs. Elles exigent que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise des décisions. Des mesures doivent également être prises pour améliorer les données dans ce domaine ;

h) Pour ce qui est du financement des objectifs, les fonds restent nettement insuffisants. Les pays doivent mobiliser les ressources intérieures, notamment en créant un environnement favorable à l'investissement privé, en renforçant l'administrations fiscale et en luttant contre les flux financiers illicites. L'établissement d'un cadre de financement national intégré peut les aider à faire face aux problèmes de financement. D'importantes ressources peuvent également être mobilisées au niveau régional ;

i) Les objectifs doivent être plus systématiquement pris en compte au stade de la mise au point des plans et des politiques, et il faut s'attacher à établir des priorités et à accélérer le rythme de mise en œuvre par l'adoption de mesures susceptibles d'avoir des effets multiplicateurs. Une décennie d'action ambitieuse donnera le nouvel élan nécessaire ;

j) Les partenariats et la coopération internationale peuvent aider grandement les petits États insulaires en développement à atteindre leurs objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation ;

k) Les stratégies de développement des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral doivent viser bien plus que la croissance économique et englober des aspects tels que l'inclusion, l'égalité, les services sociaux universels, la résilience face aux changements climatiques et un financement suffisant ;

l) Il faut investir dans les données et les capacités d'évaluation, afin de disposer des éléments nécessaires à l'élaboration de politiques qui garantissent que personne ne sera laissé de côté ;

m) Il est essentiel de renforcer le rôle des acteurs non étatiques et, pour être réellement utile, la participation des parties prenantes devrait comporter de vastes consultations ouvertes à tous et s'accompagner de mécanismes formels qui permettent aux intéressés de s'engager durablement dans la réalisation des objectifs, la préparation des examens nationaux volontaires et les débats au sujet de ces examens au forum politique de haut niveau ;

n) Les jeunes doivent être associés, dans toute leur diversité, à la prise de décisions et à l'élaboration, à l'exécution, au suivi et à l'examen des politiques. Le Programme 2030 est le programme de la jeune génération et peut être réalisé grâce à des partenariats intergénérationnels ;

o) La science peut aider les gouvernements à élaborer des politiques qui tiennent compte des interactions – avantages et inconvénients réciproques – entre les objectifs de développement durable et, ce faisant, entraînent des transformations systémiques positives. Le *Rapport mondial sur le développement durable* est un outil précieux à cet égard ;

p) Les États Membres se sont félicités de la tenue, sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2019, du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui offrirait l'occasion d'accélérer la réalisation des objectifs. Ils ont estimé qu'une décennie d'action ambitieuse tracerait une nouvelle trajectoire pour la réalisation des objectifs.

III. Progrès, lacunes et obstacles : le monde est-il en voie d'atteindre les objectifs de développement durable et de faire en sorte que nul ne soit laissé de côté ?

9. Les participants ont notamment examiné les questions ci-après :

a) Des progrès ont certes été faits au regard d'un certain nombre d'objectifs et de cibles mais ils ont été lents ou ont été accompagnés de régressions dans d'autres domaines, et le monde n'est pas en voie d'atteindre les objectifs d'ici à 2030 et de faire en sorte que nul ne soit laissé de côté ;

b) En général, il est constaté avec préoccupation que les progrès au regard des objectifs sont trop lents et qu'il y a des échecs dans certains domaines, comme la persistance de la faim ;

c) Les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les réfugiés, les déplacés et les handicapés, risquent toujours d'être laissés de côté ;

d) Les inégalités entre les pays et à l'intérieur des pays demeurent un obstacle majeur à la réalisation des objectifs. Il faut s'attacher davantage à rassembler des données qui peuvent renseigner sur les problèmes relatifs aux inégalités, à en cerner les causes et à les traiter ;

e) Il faut également investir dans les données et les capacités d'analyse afin que les indicateurs soient bien évalués pour pouvoir élaborer des politiques, en particulier pour faire en sorte que nul ne soit laissé de côté. Si les plus vulnérables ne sont pas visibles dans les statistiques, les mesures utiles ne pourront pas être prises.

10. Il est ressorti des débats que des progrès ont été faits au regard d'un certain nombre de cibles, notamment celles relatives à l'extrême pauvreté et à la mortalité de l'enfant ou certaines cibles relatives à l'égalité des genres. Cela étant, la communauté internationale n'est pas en voie d'atteindre les objectifs d'ici à 2030. Elle régresse même dans certains domaines, notamment pour ce qui est de l'élimination de la faim. Toutefois, en menant une action plus soutenue et porteuse de changements, elle peut s'engager dans une voie du développement qui permettra de transformer le monde et de réaliser la vision exprimée dans le Programme 2030.

11. Les inégalités graves et croissantes sont en elles-mêmes un problème majeur et constituent en plus un fort obstacle à la réalisation des objectifs. Il faut s'efforcer davantage de traiter les causes des inégalités, notamment en luttant contre la corruption, en renforçant le recouvrement des impôts, en garantissant l'accès à la justice et en respectant les droits de la personne. Certains participants ont estimé que les politiques actuelles n'accordent pas suffisamment d'attention à l'objectif 10. Certains ont souligné la nécessité de remédier aux inégalités entre les pays et de soutenir les pays les plus vulnérables.

12. Les participants ont estimé que l'amélioration de la capacité des systèmes statistiques nationaux de produire des données et de mesurer les progrès faits au regard des objectifs était une question primordiale, de même que la production de données ventilées permettant de déterminer exactement les groupes qui sont laissés de côté et de prendre les mesures qui s'imposent.

13. Il a été noté que les institutions supérieures de contrôle ont découvert que beaucoup de pays s'efforçaient encore à grand-peine de déterminer exactement les coûts, d'établir des niveaux de référence et des objectifs d'étape et de collaborer efficacement en coordonnant les efforts d'exécution au niveau national.

14. Plusieurs participants ont souligné la nécessité d'intensifier l'action de lutte contre les changements climatiques. Les tendances actuelles des émissions laissent entrevoir un réchauffement climatique de 3 °C au moins d'ici à 2100. Des mesures d'adaptation plus efficaces doivent également être prises d'urgence. Si beaucoup de pays ont ratifié l'Accord de Paris et communiqué leurs premières contributions prévues déterminées au niveau national, seuls quelques pays s'emploient à passer des paroles aux actes ; il faut agir d'urgence, notamment en fixant un prix élevé sur le carbone.

15. Le financement était une autre question importante. Les participants ont relevé plusieurs problèmes concernant l'aide publique au développement et la mobilisation des ressources, notamment dans les pays à revenu intermédiaire, et ont souligné la nécessité d'accorder les budgets nationaux avec les stratégies d'exécution. Certains intervenants ont souligné le rôle hautement important du multilatéralisme dans l'accélération de la réalisation des objectifs.

IV. Examen des progrès accomplis au regard des objectifs 4, 8, 10, 13, 16 et 17

Objectif 4 : Éducation de qualité

16. Les participants ont notamment examiné les questions ci-après :

a) Il est indispensable de renforcer l'accès à une éducation de qualité afin de remédier aux problèmes tels que les changements climatiques, de doter la population de nouvelles compétences et de lui offrir des possibilités d'emploi et de croissance économique et d'édifier des sociétés pacifiques et des institutions efficaces ;

b) Les lacunes en matière d'égalité et d'inclusion font partie des plus importants obstacles à la réalisation de l'objectif 4, en particulier en ce qui concerne les filles et les enfants dans les zones de conflit. Les pays qui gravissent les échelons du développement ne peuvent pas se permettre de laisser un seul enfant de côté. Il est impératif à cet égard de recenser et d'éliminer les obstacles ;

c) Pour garantir la qualité de l'éducation, il faut établir de nouveaux espaces de coopération, de nouveaux partenariats et des valeurs communes concernant l'importance de l'éducation, soutenir davantage les enseignants et investir davantage dans l'éducation universelle de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie. Pour réaliser l'objectif 4, il faut réimaginer de manière originale l'éducation dans le monde moderne.

17. L'éducation est un moyen indispensable de réaliser le Programme 2030 et de préparer l'avenir. La promotion active de l'enseignement supérieur et de l'apprentissage tout au long de la vie peut permettre aux personnes d'occuper des emplois hautement qualifiés et d'améliorer leurs moyens d'existence, de surmonter

les difficultés grâce à de nouvelles connaissances et d'une pensée novatrice et de parvenir à la stabilité et à la paix.

18. Il faut réorganiser les systèmes d'éducation pour répondre aux besoins d'apprentissage des personnes, être au diapason du monde moderne tout en assurant la transmission des savoirs traditionnels d'une génération à l'autre, exploiter les technologies de l'apprentissage et les infrastructures numériques, faire évoluer les mentalités quant à la valeur de l'éducation pour la société et faire en sorte que nul ne soit laissé de côté pour ce qui est de l'accès à une éducation de qualité. L'apprentissage doit être concentré sur la maîtrise de l'écriture, de la lecture et des mathématiques et les objectifs doivent être incorporés dans l'éducation.

19. Les obstacles à l'éducation des filles, des jeunes en milieu rural, des handicapés, des réfugiés, des migrants et des enfants dans les zones de conflit doivent être éliminés d'urgence. Pour améliorer la qualité de l'éducation dans les zones rurales et dans les pays à faible revenu, il faut investir dans les infrastructures de manière à offrir aux enfants des écoles pourvues d'électricité, de sanitaires et d'eau salubre et à éliminer les barrières numériques.

20. L'investissement dans l'éducation et dans le soutien des enseignants est actuellement bien en deçà de ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif 4. La qualité de l'éducation peut être améliorée si le public soutient davantage l'éducation.

Objectif 8 : Travail décent et croissance économique

21. Les participants ont notamment examiné les questions ci-après :

a) L'objectif 8 est étroitement lié à d'autres objectifs et constitue un moyen de réaliser le Programme 2030 en contribuant à la réalisation de ces autres objectifs ;

b) Malgré les progrès accomplis, les inégalités se creusent et il faut d'urgence redoubler d'efforts pour intégrer les jeunes, les femmes et les autres groupes vulnérables dans le marché du travail et faire en sorte que personne ne soit laissé de côté ;

c) Il est nécessaire de promouvoir un environnement favorable de manière à créer les conditions permettant d'atteindre l'objectif 8, notamment pour ce qui est du développement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, de réduire la précarité de l'emploi et d'accroître les possibilités d'emploi ;

d) La protection sociale mise en place sur la base du dialogue social est un moteur essentiel de l'objectif 8.

22. L'objectif 8 vise à renforcer les liens complémentaires entre les politiques économiques, sociales et environnementales, le plein emploi et le travail décent. De nombreux intervenants ont reconnu l'importance du travail décent et de l'objectif 8 comme moyen de réaliser le Programme 2030 grâce à une croissance économique soutenue et partagée.

23. Pour édifier un avenir juste et durable, la communauté internationale doit investir dans les personnes. Cela veut dire investir dans l'emploi, les compétences et la protection sociale et promouvoir l'égalité des genres. Cela veut dire aussi investir dans les institutions du marché du travail de manière que les salaires soient adéquats, que la durée du travail soit limitée et que la sécurité et l'hygiène ainsi que d'autres droits fondamentaux au travail soient garantis. Cela veut dire adopter des politiques propres à promouvoir une croissance économique durable et un travail décent pour tous.

24. Beaucoup de participants ont préconisé que l'objectif 8 soit réalisé au moyen du dialogue social et de la protection sociale intégrale, la croissance économique devant être mue par l'innovation écologique et le découplage en matière de ressources. Les participants ont noté qu'il importait d'améliorer la gouvernance, l'état de droit, le multilatéralisme inclusif et le respect du droit international des droits de l'homme et des normes internationales de travail pour atteindre cet objectif. Les partenariats multipartites et ouverts, la collaboration entre les secteurs public et privé et la collaboration internationale ont été jugés essentiels au progrès.

25. L'économie parallèle est courante dans beaucoup de pays et doit faire l'objet des politiques économiques et sociales. Un environnement qui favorise les entreprises et la bonne gouvernance contribue non seulement à la création d'emplois mais également à la formalisation du travail et au travail décent. L'asymétrie entre les sexes, y compris l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, persiste dans la plupart des pays. Le chômage des jeunes demeure très préoccupant, un fort pourcentage des jeunes n'étant pas non plus inscrits à l'école ou à des programmes de formation.

26. Les nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle, l'automatisation et la robotique présentent de nouveaux défis à relever et de nouvelles possibilités à exploiter. Les pouvoirs publics doivent adopter des politiques pour faire en sorte que des avantages en soient retirés à tous les niveaux de la société et que les droits des travailleurs soient respectés et protégés dans les formes d'emploi atypiques. Les nouvelles technologies peuvent promouvoir la créativité et l'esprit d'entreprise et générer des gains de productivité économique, mais ceux-ci doivent s'appuyer sur le renforcement des compétences, le développement des infrastructures, le transfert de technologie et d'autres ressources pour éviter une fracture numérique mondiale, une attention particulière devant être prêtée aux pays en situation particulière.

Objectif 10 : Inégalités réduites

27. Les participants ont notamment examiné les questions ci-après :

a) Les inégalités sont très fortes et s'aggravent dans certaines parties du monde, et l'inaction risque de compromettre les progrès dans d'autres volets du Programme 2030. Le degré d'inégalités varie d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre, mais les inégalités demeurent un problème général qui a des répercussions sur la réalisation des autres objectifs ;

b) Les obstacles juridiques et la discrimination comptent parmi les problèmes qui entravent le plus la réduction des inégalités. Les femmes, les migrants, les enfants, les personnes souffrant de la faim ou vivant dans l'insécurité alimentaire, les handicapés, les autochtones, les populations vieillissantes et les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes risquent d'être laissés de côté si les obstacles à leur participation pleine et égale à la vie de la société ne sont pas éliminés ;

c) L'inégalité ne se limite pas au revenu et à la fortune. Des mesures doivent être prises pour remédier aux inégalités dans les domaines de l'éducation, de la santé, du travail, de l'expression, de la liberté de choix, du logement, des infrastructures et de l'exposition aux effets des changements climatiques, entre autres aspects d'une vie digne ;

d) Pour être efficaces, les politiques visant à réduire les inégalités exigent des partenariats et des engagements communs entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile et doivent tenir compte de la voix des pauvres et des exclus. Il serait indiqué de disposer de meilleures données sur les groupes exclus pour pouvoir prendre les mesures qui s'imposent.

28. Les inégalités se creusent dans bien des parties du monde et exigent que des mesures soient prises d'urgence en vue de réaliser les cibles de l'objectif 10. Les inégalités ne se limitent pas au revenu mais englobent des aspects sociaux et politiques, qui pourraient présenter des possibilités d'action. L'éducation peut être un facteur d'égalisation et favoriser la mobilité économique et sociale, mais les obstacles financiers à l'accès à une éducation de qualité risquent de renforcer, voire d'accroître, les inégalités de revenus.

29. Les inégalités ne sont pas une conséquence naturelle du développement. Il est possible d'y remédier par des politiques bien conçues, qui soient soutenues par la volonté des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile et qui tiennent compte de la voix des personnes en situation d'exclusion. Parmi les mesures permettant de réduire les inégalités, on a recensé la fiscalité progressive et les politiques du marché du travail, le soutien des migrations sûres, ordonnées et régulières, la protection sociale universelle, la fourniture de services publics (notamment une éducation de qualité, des soins de santé et des soins aux enfants), l'élimination de toutes lois et pratiques discriminatoires, y compris à l'égard des femmes, et l'amélioration de l'accès à la justice. Des plateformes d'échange d'informations sur les mesures permettant de réduire les inégalités doivent être mises en place.

Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

30. Les participants ont notamment examiné les questions ci-après :

a) Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 13 sont loin d'être suffisants pour que les cibles en soient atteintes d'ici à 2030. Si la communauté internationale ne change pas de cap d'ici à 2020, les conséquences risquent d'être désastreuses ;

b) Il est encore possible d'atteindre l'objectif 13, à condition d'accélérer la mise en œuvre des engagements existants et de se fixer des buts bien plus ambitieux en vue de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C grâce à une vision commune globale ;

c) Il est impératif de tirer parti d'approches synergiques et inclusives à tous les niveaux et dans tous les secteurs, de nouer des partenariats avec le secteur privé et la société civile, de stimuler l'innovation et le recours à de nouveaux modes de financement, de mettre en œuvre des solutions axées sur la nature, de soutenir l'éducation et de renforcer les capacités afin d'honorer les engagements collectifs pris dans l'Accord de Paris et le Programme 2030.

31. Les objectifs fixés dans l'Accord de Paris ne sont atteints dans aucun pays. Cette tendance se poursuivra, à moins que des transitions sans précédent soient opérées d'urgence dans tous les secteurs de l'économie et dans la société dans son ensemble. Dans son rapport intitulé *Global Warming of 1.5 °C* (Un réchauffement planétaire de 1,5 °C), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat demande que soit lancée une action inclusive et concertée qui permette d'exploiter les synergies. Les textes issus de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Katowice (Pologne) du 2 au 14 décembre 2018, mettent l'accent sur le fait que tous les pays doivent se fixer des objectifs plus ambitieux.

32. Il est essentiel de tirer parti des synergies et des retombées positives des activités entreprises et de prendre des mesures concertées et coordonnées pour atteindre les objectifs de développement durable et appliquer l'Accord de Paris. L'accélération de

la transition énergétique sera particulièrement cruciale. La mise en œuvre coordonnée de la lutte contre les changements climatiques, du développement durable et de la réduction des risques de catastrophe, notamment grâce aux contributions déterminées au niveau national, aux plans nationaux d'adaptation, aux examens nationaux volontaires et aux stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe s'inscrivant dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), peut permettre des avancées et des progrès.

33. Les efforts visant à éliminer les facteurs de risque sous-jacents et à renforcer l'efficacité des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers peuvent contribuer à la réalisation des objectifs du Cadre de Sendai, ce qui est particulièrement important pour les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les autres pays en situation particulière.

34. La gestion durable des forêts peut largement contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Les mesures axées sur les forêts et leur application à plus grande échelle pourraient en effet permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 15 gigatonnes d'équivalent dioxyde de carbone par an d'ici à 2050, ce qui pourrait avoir pour effet de combler l'écart qui existe entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions.

35. L'amélioration de la disponibilité, du volume et de la portée des ressources financières internationales ainsi que de l'accès à ces ressources peut contribuer à la lutte contre les changements climatiques aussi largement et rapidement que nécessaire. De nombreux participants ont souligné qu'il importait de reconstituer les ressources du Fonds vert pour le climat en 2019. Il faut impérativement accroître la quantité et la qualité des ressources financières destinées aux pays en développement, renforcer l'appui technique et financier visant à atteindre les objectifs des contributions déterminées au niveau national et financer plus généreusement les mesures d'adaptation aux changements climatiques, en particulier au profit des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays touchés par un conflit, et de mettre à cet égard l'accent sur les plus vulnérables afin que personne ne soit laissé de côté.

Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces

36. Les participants ont notamment examiné les questions ci-après :

a) L'objectif 16 est à la fois un objectif en soi et un catalyseur pour la réalisation de tous les autres objectifs. L'existence de sociétés pacifiques, justes et inclusives favorise l'atténuation de la pauvreté, la prestation d'un enseignement de qualité et la promotion de l'égalité des genres et de la croissance économique, éléments qui contribuent à leur tour à l'édification de telles sociétés ;

b) La mise en place d'institutions transparentes, efficaces, inclusives et responsables et d'espaces civiques protégés et sûrs est essentielle à la réalisation de l'objectif 16 et des autres objectifs. Pour atteindre l'objectif 16, il faut faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation caractérisent la prise de décisions à tous les niveaux. Les gouvernements doivent absolument adopter une approche axée sur l'être humain ;

c) Il est nécessaire de prendre des mesures concertées pour améliorer la collecte, la couverture et la qualité des données, mettre au point des outils de collecte de données novateurs et inclure des données sur les femmes, les jeunes, les enfants et les groupes vulnérables dans l'examen de l'objectif 16.

37. La paix est indispensable au développement durable et, inversement, paix et sécurité seraient compromises en l'absence de développement durable. Il faut à l'évidence œuvrer avec toutes les parties prenantes pour s'attaquer aux facteurs et aux causes profondes des conflits, qui sont devenus multidimensionnels en raison de l'évolution de la nature de la violence.

38. Les progrès sont inégaux et trop lents pour qu'on atteigne les cibles de l'objectif 16 d'ici à 2030. Il faut donc redoubler d'efforts et intensifier les actions visant à atteindre cet objectif. Vu les lacunes qui existent en termes de couverture et de qualité des données disponibles concernant divers objectifs, il est nécessaire de renforcer les capacités statistiques et d'améliorer la disponibilité de données fiables. Le rôle joué par les audits dans le suivi des progrès réalisés ne doit pas être sous-estimé.

39. La réalisation de l'objectif 16 exige de recourir à des mécanismes de prise de décisions qui favorisent la participation et l'intégration, notamment en adoptant des approches globales associant tous les pouvoirs publics et la société tout entière, et de promouvoir des lois et des politiques non discriminatoires. Les gouvernements doivent ainsi adopter une démarche intégrée, privilégier une approche axée sur la personne humaine, exploiter les données disponibles et renforcer les capacités de mise en œuvre. Pour y parvenir, il est indispensable de garantir un véritable état de droit, d'améliorer l'accès à la justice et d'offrir des voies de recours aux victimes d'injustice.

40. De nombreux participants ont souligné la nécessité d'accélérer les investissements, la création d'institutions et le renforcement des capacités en faveur de nouveaux modèles de gouvernance fondés sur la prise en compte des besoins des populations locales et la décentralisation de la prise de décisions. Ils ont également demandé le resserrement de la coopération dans la lutte contre la corruption et les transferts illicites de fonds et d'armes et la mise en œuvre de stratégies institutionnelles visant à lutter contre la nouvelle cybercriminalité. Le rôle joué par les parlements dans la conception des institutions et l'établissement des priorités par la voie de la budgétisation a également été souligné.

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

41. Les participants ont notamment examiné les questions ci-après :

a) Les importants déficits de financement doivent être examinés sous l'angle national et régional. Les tendances globales mondiales peuvent en effet masquer le fait que certains pays prennent du retard s'agissant d'atteindre les objectifs de développement durable et de financer les activités en ce sens. En mettant davantage l'accent sur la situation propre à chaque pays, on pourrait appuyer l'adoption de mesures plus efficaces et plus concrètes en vue de mobiliser des ressources nationales, notamment en créant un environnement propice à l'investissement privé, en renforçant les administrations fiscales et en luttant contre les flux financiers illicites ;

b) Les cadres de financement nationaux intégrés peuvent aider les pays à résoudre leurs problèmes de financement et à déterminer la disponibilité, la nature et l'applicabilité des ressources dans un pays donné. Les possibilités de financement et les efforts régionaux, ainsi que la coopération internationale pour le développement, jouent également un rôle important et doivent être pris en compte ;

c) Il est essentiel que toutes les parties prenantes, y compris la société civile, les jeunes et le secteur privé, participent au financement du développement. Le forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale et le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement marquent un tournant dans la recherche de solutions permettant de

surmonter les obstacles au financement de la réalisation des objectifs et d'accélérer les progrès par des mesures et des initiatives concrètes.

42. Pour combler les importants déficits en ce qui concerne le financement de la réalisation des objectifs, il faut s'appuyer sur les engagements antérieurs et les domaines dans lesquels la coopération internationale a fait ses preuves, et recourir à des innovations permettant de mobiliser des moyens de mise en œuvre. Il est encore possible d'améliorer la composition et l'affectation des fonds disponibles afin de maximiser les effets du développement durable aux niveaux national, régional et mondial.

43. Les stratégies de financement devraient mieux tenir compte de la situation propre aux pays concernés et faire une plus large place aux particularités de financement des pays les moins avancés, notamment en Afrique. Les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies sur les cadres de financement nationaux répondent à la nécessité de mieux comprendre l'ensemble des options de financement.

44. L'importance que continue de revêtir l'aide publique au développement a été soulignée. En effet, certains gouvernements disposent de moyens extrêmement limités pour combler les déficits budgétaires. Il faut aussi renforcer la mobilisation de ressources nationales et encourager l'investissement à long terme, et il y reste beaucoup à faire pour renforcer les administrations fiscales. Par ailleurs, les flux financiers illicites posent problème.

45. Parmi les stratégies qui pourraient aider à débloquer plus efficacement des fonds privés, on peut notamment citer l'élaboration de politiques à l'appui des cadres réglementaires, l'intensification des efforts visant à transformer les problèmes de développement en projets pouvant être financés et le renforcement des capacités. Les banques multilatérales de développement, qui ont la possibilité d'utiliser les capitaux existants à des fins de développement, pourraient mobiliser des fonds privés et les injecter dans des domaines comme l'infrastructure.

V. Examen thématique

Le message adressé à la communauté internationale par les régions au sujet de la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable

46. Les participants ont notamment examiné les questions ci-après :

a) Les liens entre les examens et le suivi du Programme 2030 aux niveaux national, régional et mondial doivent être renforcés. Les forums régionaux pour le développement durable jouent un rôle clef dans cette entreprise en favorisant les évaluations par les pairs, les échanges de vues, le resserrement de la collaboration et la participation du plus grand nombre ;

b) Les examens nationaux volontaires donnent aux États Membres l'occasion de renforcer et d'accélérer l'application de leurs approches intégrées, notamment en incorporant les objectifs dans les plans nationaux de développement, les budgets et les processus de planification ;

c) Tous les pays du monde ont des problèmes communs qui résultent, par exemple, de l'accroissement des inégalités, des changements climatiques et des déplacements de population. Dans les cinq régions, les progrès sont lents et une action transfrontière est nécessaire pour accélérer la réalisation des objectifs. Dans ce contexte, l'élaboration de politiques cohérentes et intégrées est plus indispensable que jamais.

47. Toutes les régions ont fait référence à l'inclusion des personnes marginalisées et de celles qui ont été laissées de côté dans le contexte de la réalisation des objectifs. Elles ont ainsi mis l'accent sur l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, ainsi que sur les inégalités croissantes et les effets négatifs des changements climatiques qui touchent toutes les régions. Elles ont également souligné combien il importait de disposer d'institutions efficaces et de politiques coordonnées pour surmonter les difficultés et harmoniser les plans nationaux de développement avec le Programme 2030.

48. De nombreux participants ont souligné, outre les caractéristiques propres à chaque région et les problèmes communs, le rôle crucial de la technique et de données ventilées de qualité, tout en insistant sur la nécessité d'accorder une attention particulière aux externalités, en particulier sur les marchés de l'emploi. Plusieurs ont également évoqué la nécessité de disposer de données ventilées pour remédier aux vulnérabilités et de renforcer les systèmes statistiques nationaux. Certains ont mentionné l'importance du multilatéralisme dans la lutte contre les inégalités et la promotion de la paix. D'autres ont insisté sur le rôle crucial du commerce et des approches mobilisant l'ensemble de la société et une diversité de parties prenantes, souligné les effets pernicieux de la corruption et des flux financiers illicites et préconisé que l'accent soit davantage mis non seulement sur la mise en place d'institutions efficaces, mais aussi sur la transparence et la responsabilité.

Perspectives des petits États insulaires en développement

49. Les participants ont notamment examiné les questions ci-après :

a) Les petits États insulaires en développement investissent massivement dans l'éducation et le développement humain afin de créer les conditions qui permettront de doter les citoyens du XXI^e siècle des compétences et des qualifications nécessaires pour stimuler l'entrepreneuriat, la croissance économique et le développement durable ;

b) Les petits États insulaires en développement ont besoin, pour appuyer le développement durable, de pouvoir obtenir facilement, rapidement et à faible coût des financements assortis de conditions favorables. La plupart d'entre eux ont une marge de manœuvre budgétaire limitée, car le service de la dette et la reconstruction après les catastrophes détournent des ressources qui pourraient être consacrées à l'investissement social ;

c) Les partenariats et la coopération internationale sont essentiels pour aider les petits États insulaires en développement à atteindre leurs objectifs en matière de développement durable.

50. Les petits États insulaires en développement appliquent, aux niveaux régional et national, des politiques et des stratégies visant à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience. Ils ont élaboré ou sont en train d'élaborer des cadres globaux pour le développement durable qui tiennent compte du Programme 2030 et des Orientations de Samoa ainsi que de leurs complémentarités.

51. L'accès à l'éducation s'est amélioré dans certains pays ; il s'agit en effet d'un moyen privilégié d'améliorer l'inclusion et la durabilité. Malgré les efforts déployés et les progrès réalisés, les petits États insulaires en développement se heurtent à de graves difficultés dues à un accroissement de la vulnérabilité et à une aggravation des inégalités. Le chômage des jeunes reste préoccupant, tout comme l'éventail des problèmes de santé qui touchent ces pays.

52. Les investissements dans des domaines aussi essentiels que l'éducation, les données et les statistiques, les dispositifs de protection sociale, la création d'emplois décentes offrant des revenus réguliers et le renforcement des qualifications et des compétences sont insuffisants. Les technologies numériques, qui peuvent jouer un rôle important dans l'accélération du développement social, devraient être prises en compte dans les politiques nationales.

53. Dans la plupart des petits États insulaires en développement, les difficultés budgétaires limitent la capacité des pouvoirs publics à offrir des services sociaux. Dans nombre d'entre eux, le service de la dette a détourné des ressources de l'investissement social et des dépenses d'investissement. Vu le manque de ressources financières dont souffrent la plupart de ces États, les partenaires bilatéraux et la communauté internationale doivent impérativement apporter tout l'appui concret possible. On ne saurait trop insister sur le rôle crucial du développement et du financement privé, des partenariats, de l'entreprenariat et de la coopération dans la satisfaction des besoins techniques et financiers associés à la mise en œuvre d'une nouvelle génération de cadres de développement intégrés.

54. Les petits États insulaires en développement doivent renforcer leur résilience dans un environnement mondial qui évolue rapidement, améliorer leur capacité d'absorption de l'aide, s'adapter aux changements climatiques, mettre en place de solides systèmes sociaux et économiques et mobiliser des fonds pour produire des résultats et en assurer le suivi. Ils doivent également renforcer les relations déjà bien établies avec les partenaires traditionnels et en nouer de nouvelles dans le cadre de la coopération Sud-Sud, de la coopération triangulaire et des partenariats intelligents.

55. Les petits États insulaires en développement ont également besoin de stratégies globales de mise en œuvre des politiques et de processus d'élaboration de rapports plus rationnels, plus cohérents et mieux adaptés à leurs capacités limitées. Ces stratégies et processus devraient également tenir compte des mécanismes régionaux et nationaux de communication de l'information et des procédures connexes.

Perspectives des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral

56. Les participants ont notamment examiné les questions ci-après :

a) Les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral continuent de se heurter à des obstacles structurels au développement durable. Malgré certains progrès, ces pays risquent de ne pas réussir à atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 ;

b) Les gouvernements et la communauté internationale doivent redoubler d'efforts et le secteur privé et la société civile doivent s'impliquer davantage. Le fait que les problèmes de sécurité, les catastrophes et les changements climatiques détournent une partie des ressources consacrées au développement, lesquelles sont déjà limitées, doit être pris en compte dans les plans de développement et les plans d'aide internationale ;

c) Les pays qui sortent de la catégorie des pays les moins avancés ont besoin d'appui pour opérer une transition sans heurt. Les pays en développement sans littoral ont également besoin d'un soutien substantiel, en particulier en matière de renforcement des capacités, pour surmonter les obstacles à leur développement ;

d) Les stratégies de développement des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral doivent s'appuyer sur des solutions autres que la croissance économique et privilégier l'ouverture, l'égalité, l'accès universel aux

services sociaux, la résilience face aux changements climatiques et la fourniture d'un financement adéquat. Le développement inclusif exige en effet des choix financiers et politiques adéquats.

57. Le débat a porté sur les besoins et les vulnérabilités spécifiques des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, notamment ceux qui sont liés à des problèmes d'ordre géographique et structurel. Malgré les progrès réalisés, le développement reste insuffisant, et ces pays ne parviendront pas à éradiquer l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Plusieurs participantes et participants ont souligné la nécessité de « venir d'abord en aide aux plus défavorisés ».

58. Les participants ont évoqué la vulnérabilité des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral aux changements climatiques, aux catastrophes et aux problèmes de sécurité, qui détournent une partie des ressources consacrées au développement et se traduisent par des revers importants pour le développement durable. Certains participants ont souligné l'importance du multilatéralisme et de la mise en place d'un ensemble de règles et d'institutions internationales qui défendent les droits et les intérêts des pays vulnérables. Il a été fait spécifiquement référence à la nécessité de créer une commission fiscale intergouvernementale.

59. À l'approche de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui interviendra en novembre 2019, les participants ont évoqué les domaines prioritaires de ce programme et ses complémentarités avec le Programme 2030, et préconisé le renforcement de l'appui fourni en faveur de sa mise en œuvre. Ils ont également mentionné qu'ils attachaient une grande importance à la tenue, en 2021, de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a été demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/242](#) et qui offrira l'occasion d'accélérer les progrès de ces pays vers la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

60. De nombreux participants ont recensé les moyens par lesquels la communauté internationale pouvait aider les pays en développement sans littoral à surmonter les obstacles à leur développement en ayant recours à des moyens de mise en œuvre tels que la fourniture de ressources financières, le renforcement des capacités, l'intégration régionale, l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques et de l'adaptation à ces derniers et la prise en compte des femmes et des filles dans les stratégies relatives à la réalisation des objectifs. Ils ont également demandé que les pays de transit accroissent leur soutien et, dans le même temps, qu'on les aide à appliquer les accords et les conventions à l'appui des pays en développement sans littoral.

Perspectives de la société

61. Les participants ont notamment examiné les questions ci-après :

a) Une grande importance est accordée aux droits de la personne dans les divers domaines du Programme 2030 ; le forum politique de haut niveau devrait renforcer cette dimension en faisant une large place aux différents groupes, en particulier les plus marginalisés ;

b) Les forums régionaux offrent des possibilités uniques de mieux asseoir le principe de responsabilité et de mettre en commun les bonnes pratiques afin d'atteindre les objectifs et de ne laisser personne de côté. Il faudrait s'employer à consolider les liens entre les forums régionaux et le forum politique de haut niveau en tenant compte des perspectives régionales dans le cadre de ce dernier et en

reproduisant les mesures prises au niveau régional pour atteindre les objectifs et au niveau mondial pour examiner les pratiques optimales ;

c) La participation de toutes les parties prenantes est essentielle et devrait être renforcée au cours des processus d'examen du Programme 2030, notamment dans le cadre de la réforme du forum politique de haut niveau ;

d) Le renforcement du rôle des grands groupes et des autres parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial est essentiel à la réalisation des objectifs. Une véritable participation des parties prenantes devrait passer par l'organisation de consultations ouvertes visant à tenir compte des personnes qui sont les plus souvent laissées de côté lors de la définition des priorités, de l'élaboration des plans nationaux et de la mise au point de mécanismes officiels favorisant un engagement durable.

62. De nombreux participants ont souligné qu'il importait de veiller à ce que le processus de suivi et d'examen du Programme 2030 soit inclusif et équitable. Les droits de la personne font partie intégrante du développement durable, et le développement durable est un puissant moyen d'assurer l'exercice effectif de l'ensemble des droits de la personne.

63. Les participants ont souligné le rôle crucial des parties prenantes dans le renforcement du processus de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme 2030. Les grands groupes et les autres parties prenantes ont réaffirmé l'importance de leur rôle et la nécessité de promouvoir activement une plus grande mobilisation de tous les acteurs concernés afin d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre et de l'examen du Programme 2030.

64. De nombreux participants ont souligné la nécessité de favoriser encore davantage la participation des parties prenantes et la collaboration entre celles-ci pendant le forum. Ils ont demandé que des consultations populaires soient tenues au niveau national à toutes les étapes des examens nationaux volontaires, y compris dans le cadre des mesures de suivi intervenant après la présentation des examens nationaux au forum. Le processus d'examen national volontaire devrait être accessible à toutes et à tous dès l'étape d'élaboration, et les échéanciers devraient être communiqués aux diverses parties prenantes, en particulier celles qui risquent d'être laissées pour compte. La création de plateformes régionales de la société civile peut renforcer la participation de toutes les parties prenantes, tant aux forums régionaux qu'au niveau mondial.

Liens entre scientifiques et décideurs, et exposé présenté par le groupe de scientifiques indépendants au sujet du *Rapport mondial sur le développement durable*

65. Les participants ont notamment examiné les questions ci-après :

a) Il est temps de tirer la sonnette d'alarme et d'intensifier l'action menée si l'on veut que la communauté internationale parvienne à mettre en œuvre le Programme 2030 ;

b) Les pouvoirs publics peuvent s'appuyer sur la science pour élaborer des politiques qui tiennent compte des interactions entre les objectifs – et des retombées positives ou négatives que la réalisation de l'un d'entre eux peut avoir sur celle des autres – et ainsi provoquer les transformations systémiques dont le monde a besoin ;

c) Les pouvoirs publics, les milieux universitaires, le secteur privé, la société civile et les autres parties prenantes doivent unir leurs forces et investir dans la science au service d'un développement durable, c'est-à-dire dans des approches scientifiques novatrices ciblées qui servent de complément à la recherche

traditionnelle. La science au service d'un développement durable, ou science de la durabilité, sera transdisciplinaire et intégrera les savoirs autochtones, locaux et profanes ;

d) La communauté internationale devrait s'engager à créer de nouvelles capacités et à tirer meilleur parti des capacités existantes des pays du Sud dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. La mise en œuvre du Programme 2030 exige en effet des solutions et des méthodes propres à chaque pays.

66. Les coprésidents des groupes de scientifiques qui ont établi le *Rapport mondial sur le développement durable* ont fait part des principales conclusions formulées dans le rapport, à savoir que le monde est mal engagé pour atteindre les objectifs dans de nombreux domaines, les inégalités, les changements climatiques et la perte de biodiversité s'étant aggravés, et que les progrès réalisés dans de nombreux autres domaines, notamment l'élimination de la pauvreté et la lutte contre la faim, sont insuffisants.

67. Le rapport propose d'agir dans quatre domaines : gouvernance ; économie et finances ; comportements individuels et collectifs ; science et technique. Les mesures correspondant à ces domaines d'action devraient être prises de manière intégrée dans six sphères : bien-être humain, économies durables et justes, alimentation, énergie, villes et patrimoine mondial. Il sera également indispensable de s'engager à promouvoir la science de la durabilité et à renforcer les capacités des pays du Sud si l'on veut enregistrer des progrès.

68. Les responsables politiques devraient investir dans la création d'académies des sciences capables de synthétiser les connaissances existantes, de les rendre accessibles aux décideurs à tous les niveaux et de transcender les clivages disciplinaires pour trouver des solutions novatrices.

69. La science peut permettre de mettre en évidence les synergies entre les divers mécanismes de l'ONU, notamment dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, et rendre la mise en œuvre plus efficace. La science, la technique et les données peuvent jouer un rôle décisif dans les politiques locales et améliorer les conditions de vie des populations.

70. Les participants se sont félicités des conclusions contenues dans le *Rapport mondial sur le développement durable*. Plusieurs ont exprimé leur attachement aux recommandations formulées, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités scientifiques des pays du Sud, la formation des enseignants et les investissements dans des centres d'excellence et d'autres institutions qui permettent de juguler l'exode des cerveaux. Les participants ont également appuyé les recommandations visant à encourager le secteur privé et les partenaires de financement à investir dans la science au service d'un développement durable.

71. La science et la technique, tout comme le processus d'élaboration du rapport, ne devraient laisser personne de côté. Elles devraient au contraire servir à garantir la prise en compte pleine et entière des besoins et des perspectives des femmes, des personnes handicapées et des autres personnes en situation de vulnérabilité dans toutes les initiatives de développement durable.

72. Les coprésidents ont indiqué que les engagements pris lors du forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil économique et social en juillet 2019 seraient pris en compte dans la version définitive du rapport, qui sera présenté au forum politique de haut niveau organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, en septembre 2019.

Rapport du quatrième forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable

73. Les participants ont notamment examiné les questions ci-après :

a) La création, en 2015, du Mécanisme de facilitation des technologies a souligné le rôle essentiel joué par la science, la technologie et l'innovation dans la réalisation des objectifs ;

b) Le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation a suscité l'intérêt de jeunes innovateurs, d'universitaires, d'organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé ;

c) Le rôle crucial que les transitions technologiques peuvent jouer dans la réalisation des objectifs mérite qu'on lui accorde une plus grande attention ;

d) Les nouvelles technologies évoluent rapidement et créent autant de possibilités que de difficultés ;

e) Des mesures sont nécessaires pour resserrer la coopération internationale et renforcer l'échange de connaissances entre pays développés et pays en développement et accroître les investissements consacrés à la science, à la technologie et à l'innovation, en particulier dans les pays en développement.

74. Malgré les ressources limitées, des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne la pleine mise en service du Mécanisme de facilitation des technologies.

75. Le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation a joué un rôle de catalyseur et fait fond sur la coopération avec des conférences régulières organisées sur le sujet et d'autres forums comme le Global Solutions Summit et la Global Sustainable Technology and Innovation Conference. Le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation comprend désormais 42 entités des Nations Unies qui travaillent en étroite collaboration avec le Groupe des 10 hauts représentants ainsi qu'avec des représentants des milieux universitaires, des milieux d'affaires et d'ONG.

76. De nombreuses cibles des objectifs font ressortir la nécessité d'une économie circulaire et ne peuvent être atteintes sans une modification des processus de production et de consommation ou l'adoption d'innovations technologiques transformatrices. Nombre de ces innovations existent déjà, notamment la géothermie profonde et l'utilisation du carbone comme ressource, mais elles doivent être appliquées à plus grande échelle et adaptées au niveau régional.

77. Le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation a montré qu'il était indispensable de mieux comprendre l'incidence des rapides changements technologiques et leur évolution dans les années à venir. Les participants ont souligné la grande utilité des travaux du groupe de travail interinstitutions en ce qui concerne l'élaboration de plans d'action sur l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation. Le Mécanisme de facilitation des technologies devrait examiner comment mettre en œuvre les recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique créé par le Secrétaire général.

78. Les compétences dans les domaines des sciences, des techniques, du génie et des mathématiques sont essentielles à la réalisation de ces objectifs. On constate un fort déficit de compétences en génie, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, la participation des femmes demeurant faible. Des pratiques inclusives doivent être mises en place pour faire en sorte que les femmes acquièrent ces compétences et qu'elles ne soient pas laissées pour compte.

79. De nombreux participants ont souligné les problèmes et les risques posés par la science, la technologie et l'innovation et associés notamment à l'utilisation de nouveaux matériaux. Des technologies comme l'intelligence artificielle et la robotique peuvent perturber le marché de l'emploi et avoir de lourdes conséquences sociales et économiques. La science, la technologie et l'innovation peuvent en outre avoir des effets disparates et inégaux sur les pays et sur les hommes et les femmes. Elles devraient être exploitées à l'échelle nationale et bénéficier du soutien de systèmes internationaux. La réduction des inégalités entre les pays exige enfin de mettre l'accent sur le renforcement des systèmes d'innovation locaux et d'examiner le lien qui existe entre innovation et inégalités.

VI. Examens nationaux volontaires

Bilan de quatre ans d'examens nationaux volontaires : quels enseignements ont été tirés des mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable ?

80. Les participants ont notamment examiné les questions ci-après :

a) Une approche mobilisant l'ensemble de la société est indispensable pour atteindre les objectifs. La participation de multiples parties prenantes renforcera l'efficacité de l'action menée. Les gouvernements devraient veiller à ce que la participation des parties prenantes concernant la mise en œuvre du Programme 2030 soit largement ouverte, opportune, transparente et institutionnalisée ;

b) Les pays devraient faire plus pour que personne ne soit laissé-pour-compte. Il faut s'attaquer aux causes profondes des inégalités. Il convient d'appliquer, dans tous les secteurs, des mesures plus efficaces articulées autour de nouvelles stratégies dynamiques en vue d'aider les plus défavorisés ;

c) Les examens nationaux volontaires ne devraient pas être considérés comme une fin en soi. Les pays devraient automatiquement assurer un suivi et un examen continus et inclusifs de la mise en œuvre, y compris les années où ils ne présentent pas d'examens au forum politique de haut niveau.

81. Bon nombre des pays qui ont présenté un examen national volontaire à partir de 2016 ont souligné qu'ils avaient fait des progrès dans la réalisation des objectifs, notamment en ce qui concerne l'exécution de programmes de lutte contre la pauvreté, de plans d'action climatique et de stratégies pour une économie circulaire à faible intensité de carbone. Ils ont indiqué qu'ils examinaient périodiquement et modifiaient leurs stratégies nationales de développement durable, menaient des activités de sensibilisation aux objectifs et s'efforçaient de prendre des mesures complémentaires et parallèles dans les domaines social, économique et environnemental.

82. La plupart des participants étaient d'avis que le Programme 2030 favorisait fortement la cohérence, l'intégration, la coordination et l'harmonisation des différents domaines de travail au sein du gouvernement et au-delà. Des cadres institutionnels inclusifs, y compris aux plus hauts échelons des pouvoirs publics, tiennent compte de l'interdépendance des objectifs et associent tous les organismes à l'action transversale menée. Le caractère transformateur du processus découle non seulement des objectifs, mais aussi d'éléments tels que l'équité entre les générations, l'engagement en faveur d'une participation multipartite et la perspective axée sur les droits de l'homme qui caractérise le Programme 2030.

83. Les difficultés tiennent notamment aux points suivants : le fait que les parties prenantes connaissent mal les objectifs et sont peu impliquées dans leur réalisation ;

le manque de données disponibles, en particulier de données ventilées ; l'existence de plusieurs systèmes internationaux de communication de l'information parallèles ; les moyens limités dont disposent les gouvernements pour conduire un examen national volontaire, ce qui les contraint à faire appel à des consultants et à perdre ainsi largement la maîtrise de l'examen ; l'absence de cadre de suivi ou de dispositif d'application du principe de responsabilité ; des changements politiques au sein des gouvernements.

84. D'une manière générale, le Programme 2030 offre un programme universel commun à tous les pays et, malgré les difficultés mentionnées plus haut, il permet de renforcer la volonté politique, d'accroître la coopération entre les gouvernements et les autres parties prenantes, de sensibiliser l'opinion publique et les milieux politiques et de favoriser l'appropriation des objectifs par les pays. Le processus d'examen national volontaire favorise l'apprentissage par les pairs, aide à mettre en place des institutions et des cadres juridiques inclusifs et crée des systèmes d'exécution intégrée permettant de progresser plus rapidement vers la réalisation des objectifs. Il est important que les examens débouchent sur des mesures de suivi au niveau des pays.

Résumé des examens nationaux volontaires présentés au forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil économique et social

85. Les participants ont notamment examiné les questions ci-après :

a) De nombreux pays ont pris systématiquement en compte le Programme 2030 et les objectifs correspondants dans leurs stratégies, politiques, plans et autres cadres nationaux de développement ;

b) La mise en place de structures de coordination multisectorielle de haut niveau chargées de diriger et de suivre la réalisation des objectifs peut garantir que ceux-ci soient systématiquement pris en compte et considérés comme prioritaires par les différents ministères ;

c) Certains pays ont mis en œuvre des politiques et des programmes en faveur des droits de l'homme, de l'accès à la justice, des réformes juridiques et de l'amélioration de la gouvernance ;

d) Les conséquences des conflits, des crises humanitaires et des changements climatiques entravent la réalisation des objectifs, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la nutrition ;

e) La mobilisation de ressources pour l'adaptation aux changements climatiques est un véritable pilier du financement du développement ;

f) Il faut redoubler d'efforts pour renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation prises par les pays et renforcer la transition vers les énergies renouvelables ;

g) Les groupes de travail sur les statistiques et les données peuvent améliorer le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs et créer un cadre d'analyse complet qui intègre des mesures sociales, culturelles et environnementales ;

h) Les pays ont pris un large éventail de mesures pour renforcer la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre et au suivi du Programme 2030, qui est essentiel pour parvenir à un développement inclusif et durable et faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte ;

i) Les partenariats aux niveaux local, national, régional et mondial, notamment avec le secteur privé, sont essentiels à la réalisation des objectifs ;

j) Le multilatéralisme et la collaboration internationale sont également nécessaires à la réalisation de ces objectifs ;

k) Les jeunes doivent avoir voix au chapitre dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen des objectifs.

86. Lors du débat ministériel, 47 pays ont présenté leur examen national volontaire : Afrique du Sud, Algérie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Eswatini, Fidji, Ghana, Guatemala, Guyana, Indonésie, Iraq, Islande, Israël, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Liechtenstein, Mauritanie, Maurice, Mongolie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Palaos, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, République centrafricaine, République tchèque, Sainte-Lucie, Serbie, Sierra Leone, Tchad, Timor-Leste, Tonga, Tunisie, Turquie, Turkménistan et Vanuatu. En 2019, l'Azerbaïdjan, le Chili, le Guatemala, l'Indonésie, les Philippines, la Sierra Leone et la Turquie ont présenté leur deuxième examen national volontaire.

87. De nombreux pays s'emploient activement à atteindre les objectifs grâce à des politiques, des plans et des mécanismes institutionnels divers. Des approches globales associant tous les pouvoirs publics et la société tout entière doivent être au fondement des stratégies nationales de développement durable. Il est essentiel de renforcer la coordination entre les ministères pour assurer l'élaboration de politiques intégrées. Les pays ont décrit les mécanismes institutionnels dont ils disposaient aux fins de la mise en œuvre des objectifs et de la coordination des mesures prises en ce sens.

88. Certains pays ont établi des groupes de travail multisectoriels dotés de cadres de présentation de rapports pour chaque ministère ou une collaboration entre divers ministères et organismes gouvernementaux. D'autres font appel à un mécanisme consultatif multipartite.

89. Il est recouru à différentes approches pour hiérarchiser, suivre et évaluer la réalisation des divers objectifs, notamment l'instauration d'indicateurs nationaux adaptés, la création de portails statistiques et l'établissement de rapports complémentaires. Les priorités des pays diffèrent souvent en fonction de leur niveau de développement.

90. Les exposés ont également porté sur : la réalisation des objectifs à l'échelle locale grâce à la collaboration et à des partenariats entre villes, municipalités locales, entreprises et organisations de la société civile ; le rôle des parlements ; l'importance de la coopération régionale ; la nécessité de renforcer les capacités des structures infranationales.

91. Les pays se sont entretenus de l'importance et de la difficulté de renforcer les capacités statistiques nationales et de la nécessité de collecter, de gérer et d'analyser des données de qualité pour évaluer et suivre de manière approfondie la mise en œuvre des objectifs et pour assurer la disponibilité de données de référence adéquates et l'harmonisation des sources de données. Le manque de données ventilées reste un problème pour de nombreux pays, qui ont souligné la nécessité d'accroître les capacités de collecte de données, de remédier au manque de données, d'encourager l'utilisation des données, de coopérer pour recueillir des données administratives à tous les niveaux et de renforcer l'écosystème de données. Les pays ont également insisté sur le fait qu'il importait d'utiliser davantage les données satellitaires, les relevés d'appels téléphoniques anonymisés et les données générées par les particuliers.

92. Les pays ont par ailleurs mis l'accent sur un certain nombre de priorités en matière de politiques publiques à définir pour faire en sorte que tous les groupes

concernés soient associés à la réalisation des objectifs, qu'ils s'approprient le processus et qu'ils soient tenus d'en répondre. Des processus participatifs et inclusifs fondés sur des consultations avec les parties prenantes sont en cours non seulement pour la planification et la mise en œuvre des objectifs, mais aussi pour la préparation des examens nationaux volontaires. Les pays collaborent avec divers groupes de parties prenantes à la réalisation des objectifs en les intégrant aux mécanismes de coordination établis pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. La participation du secteur privé a également été jugée importante s'agissant de faire mieux connaître les avantages du développement durable et d'éliminer les cloisonnements.

93. Les pays ont souligné les efforts qu'ils déployaient pour promouvoir la croissance économique et le travail décent pour tous. Certains ont indiqué que le fort taux de chômage des jeunes et des femmes était un problème de taille et souligné que les jeunes avaient un rôle à jouer dans le renforcement d'un développement durable et partagé. Plusieurs initiatives étaient axées sur la réduction des inégalités, en particulier pour les groupes de population les plus vulnérables, la généralisation des dispositifs de protection sociale, l'augmentation progressive du salaire minimum garanti et l'amélioration des conditions de travail. Il a été largement convenu que l'enseignement de qualité était une condition essentielle à la réalisation de tous les objectifs.

94. De nombreux pays ont estimé que les changements climatiques étaient le plus gros obstacle à la réalisation des objectifs et l'une des principales sources de vulnérabilité. Des cadres politiques et institutionnels ont été établis au niveau national pour faire face aux changements climatiques et renforcer la résilience, et les changements climatiques sont pris en compte dans de nombreux plans nationaux de développement. La réalisation des objectifs de l'Accord de Paris exigera non seulement des progrès technologiques, mais aussi des changements importants dans les modes de consommation.

95. Une série de mesures visait à réduire les inégalités, en particulier pour les pays qui avaient pris du retard et pour les populations vulnérables. Plusieurs pays ont déclaré avoir fait des progrès sur la voie de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, grâce à une budgétisation tenant compte des questions de genre, à des programmes d'aide juridique pour les victimes de violence domestique et de violence fondée sur le genre, à une meilleure représentation des femmes au parlement et à une législation garantissant l'égalité de rémunération.

96. Nombreux sont les pays qui continuent d'avoir du mal à financer la réalisation des objectifs. Des stratégies de financement ont été présentées, notamment la planification budgétaire, la mobilisation des sources de revenus et des recettes internes, la lutte contre la corruption, la lutte contre la contrebande et la fraude fiscale, la création d'un pôle de financement pour les partenariats public-privé et le financement mixte. Les investissements dans les infrastructures, notamment les transports, l'extension des réseaux routiers, la production d'électricité, l'amélioration de la connectivité en vue du renforcement du commerce et de l'investissement, et le développement des énergies propres ont contribué à faire progresser la mise en œuvre des objectifs, notamment dans les pays en développement sans littoral.

97. Les participants ont souligné le rôle que jouent l'innovation et la recherche au service du développement durable et certains ont insisté sur la nécessité de faire progresser la coopération scientifique et technique, les transferts de technologie ciblés et le renforcement des capacités dans le secteur des sciences et techniques.

98. Les efforts déployés pour atteindre les objectifs doivent reposer sur une collaboration et des investissements à long terme et être conformes à d'autres

mécanismes des Nations Unies, comme l'Accord de Paris, les Orientations de Samoa et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

VII. Enseignements tirés du premier cycle du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social

99. Les participants ont dégagé les principaux points suivants :

a) Les liens existant entre le Programme 2030 et d'autres programmes internationaux et entre les objectifs eux-mêmes devraient être examinés plus en profondeur dans le cadre du forum politique de haut niveau ;

b) L'innovation, l'expérimentation et les avancées enregistrées au niveau infranational devraient permettre et favoriser une action plus ambitieuse à l'échelle nationale ;

c) La tenue de dialogues régionaux et le renforcement des capacités régionales sont essentiels pour l'apprentissage au sein des régions et la contribution au forum ;

d) Il a été proposé, pour faciliter les travaux du forum, de scinder celui-ci en deux sessions distinctes, dont la première serait axée sur l'examen et l'analyse thématiques et servirait de base à la deuxième, laquelle se tiendrait au niveau ministériel à une date ultérieure.

100. Le forum a donné de bons résultats jusqu'à présent et il est considéré comme contribuant utilement au suivi et à l'examen de l'exécution du Programme 2030. Le fort taux de participation qu'il enregistre, l'attention qui lui est portée et les examens approfondis des objectifs qu'il permet sont autant d'éléments attestant de son succès. Les analyses issues des examens nationaux volontaires ont été prises en compte, et le rapport du Secrétaire général intitulé « Édition spéciale : point sur les objectifs de développement durable » (E/2019/68) et le *Rapport mondial sur le développement durable* ont été largement consultés.

101. Le forum tire habilement parti des résultats des forums régionaux pour le développement durable et du cycle du Conseil, notamment le forum sur le financement du développement et le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation. Il bénéficie des contributions d'organes intergouvernementaux et de nombreuses parties prenantes. Grâce à son système d'établissement de rapports et d'examen en commun, il offre une approche holistique qui associe tous les acteurs essentiels à la mise en œuvre des politiques. Il convient néanmoins de trouver les moyens de faire fond sur les multiples contributions au forum politique de haut niveau.

102. Le forum politique de haut niveau permet de mener un véritable dialogue avec les parties prenantes. Il rassemble des participants œuvrant dans les trois dimensions du développement durable et leur offre un espace où ils peuvent avoir des échanges fondés sur des faits, des données et des analyse. Les examens nationaux volontaires permettent d'examiner, et souvent d'améliorer, la coordination institutionnelle en vue de la réalisation des objectifs et favorise la mobilisation de différents secteurs et parties intéressées. Ils sont l'occasion de mettre en commun données d'expérience et enseignements tirés de la pratique, de surmonter les obstacles à la réalisation, de faire progresser la mise en œuvre au niveau national et de mobiliser des partenariats.

103. Certains aspects laissent toutefois à désirer. Le forum politique de haut niveau pourrait offrir, notamment dans la déclaration ministérielle, davantage d'orientations politiques stratégiques sur le développement durable propres à assurer un suivi et des résultats axés sur l'action, mettre l'accent sur les corrélations entre les objectifs et renforcer le dialogue entre scientifiques et décideurs. Certains participants ont dit que le fait de se concentrer sur quelques objectifs précis chaque année avait perpétué une approche segmentée ; d'autres estimaient au contraire que le forum devait continuer d'examiner un ensemble d'objectifs chaque année, en plus du thème choisi. Pour améliorer l'efficacité du forum, il convient notamment de privilégier les mesures suivantes : communication d'orientations politiques de haut niveau aux fins de l'accélération de l'action menée pour atteindre les objectifs ; établissement systématique de rapports sur tous les objectifs ; intégration d'analyses factuelles dans les examens nationaux volontaires ; recensement plus précis des problèmes à régler et des domaines dans lesquels une assistance est nécessaire dans le cadre des examens ; et définition de moyens plus efficaces d'échanger les données d'expérience.

104. Les participants ont recommandé que les pays soient plus systématiquement encouragés à faire rapport sur l'ensemble des 17 objectifs, plutôt que sur les objectifs examinés pour l'année donnée. On pourrait consacrer davantage de temps à l'analyse des conclusions des examens nationaux volontaires afin de recenser les bonnes pratiques et les nouvelles tendances dans la mise en œuvre des objectifs, et allouer plus de temps aux présentations des résultats des examens faites au forum. Les participants ont également recommandé que les résultats des examens soient présentés aux forums régionaux, que les contributions des parties prenantes soient améliorées et que d'autres entités procèdent aux examens.

105. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable, en tant que « marché d'idées », pourrait transmettre plus efficacement des messages clés afin d'améliorer le dialogue aux niveaux national, régional et mondial. Il devrait inclure un plus grand nombre de parties prenantes, laisser plus de place aux échanges, aborder davantage de questions transversales et être doté d'un secrétariat plus important. Il devrait également être l'occasion d'analyser de manière plus approfondie les corrélations entre les différents objectifs, de s'intéresser à la mise en œuvre des objectifs au niveau régional, de renforcer le dialogue avec la société civile, en particulier les jeunes, et offrir un espace plus accessible aux personnes handicapées.